CONDUITE ACCOMPAGNEE

Parents et jeunes conducteurs optez pour la conduite accompagnée et découvrez tous les avantages de cette formule !

LES AVANTAGES

- Depuis le 1er novembre 2014 conduite accompagnée possible dès 15 ans
- Réduction de la période probatoire de 3 ans à 2 ans,
- conduire comme les adultes dès 15 ans,
- Acquérir de l'expérience de conduite avec un adulte de son entourage,
- Passer l'épreuve du permis de conduire dès 17 ans,
- Avoir plus de chance de réussir son examen dès le 1er passage (74 % de chance de réussir contre 55 % en filière classique)
- Obtenir un tarif préférentiel sur l'assurance jeune conducteur

CONDITIONS D'ACCES

- Réussir le code de la route
- Suivre une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner de l'école de conduite
- Obtenir l'attestation de fin de formation (FFI) par l'enseignant
- Programmer un RDV préalable de 2 heures avec l'accompagnateur
- Parcourir au moins 3000 kms sur au minimum 1 an
- Prévoir 2 RDV pédagogiques obligatoires sur l'année de conduite accompagnée avec présence de l'accompagnant

L'ACCOMPAGNATEUR

- Titulaire du PC depuis au moins 5 ans sans interruption et ne pas avoir été condamné pour homicide et blessure involontaire
- Figurer sur le contrat signé avec l'auto-école
- Obtenir l'accord de son assureur
- Un élève peut avoir plusieurs accompagnateurs qui répondent aux critères